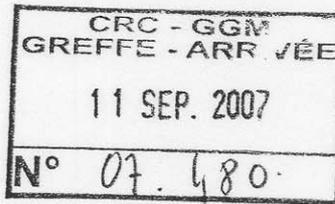


Ville de Rivière-Salée



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*greffe ROZE*

Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes  
Centre Saint-John-Perse  
Quai Ferdinand de LESSEPS  
B.P 451

97164. POINTE-A-PITRE Cedex

Réf : Sec / D.C / MB / n° 188  
Objet : Observations définitives 17 juillet 2007  
P.J : 1 rapport

Monsieur le Président

A l'occasion du jugement des comptes des exercices 1999 à 2004, et de l'examen de la gestion communale de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 à la date « la plus récente », la Chambre Régionale des Comptes a porté un regard particulier sur :

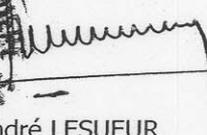
- L'analyse financière et budgétaire,
- La gestion du personnel,
- La fiabilité des comptes,
- Les transferts de compétence aux E.P.C.I,
- La réalisation de la salle omnisports de « Trénelle »,
- La délégation de service « Transport urbain ».

Les observations définitives du 17 juillet 2007, qui prennent en compte certaines explications que j'ai formulées à la suite des observations provisoires, appellent de ma part les réponses ci-jointes.

Je note que la conclusion générale de l'examen de la gestion de 1999 à juillet 2006 est que :

« ...l'examen de la situation financière ne fait pas apparaître de tension particulière ; la capacité de financement permet un endettement qui demeure néanmoins élevé, et qu'il convient de contenir...  
...la situation financière et budgétaire de la Commune de Rivière-Salée, même si elle demeure perfectible, n'appelle pas en l'état d'observation particulière... »

Fait à Rivière-Salée, le 06 septembre 2007  
Le Maire,

  
André LESUEUR

## Observations définitives de la C.R.C Note complémentaire du maire

Le maire,  
André LESUEUR

### Participation aux EPCI

S'agissant du transfert de patrimoine de la Commune [équipements et réseaux] au SICSM, la Commune est dans l'attente de la mise en œuvre de la procédure juridique et comptable par le syndicat intercommunal ; le retard de la « bascule » administrative, qui concerne simultanément 16 communes de la Martinique, est imputable à l'établissement public <sup>1</sup>.

### Fiabilité des comptes, contrôle des Régies, comptes de tiers

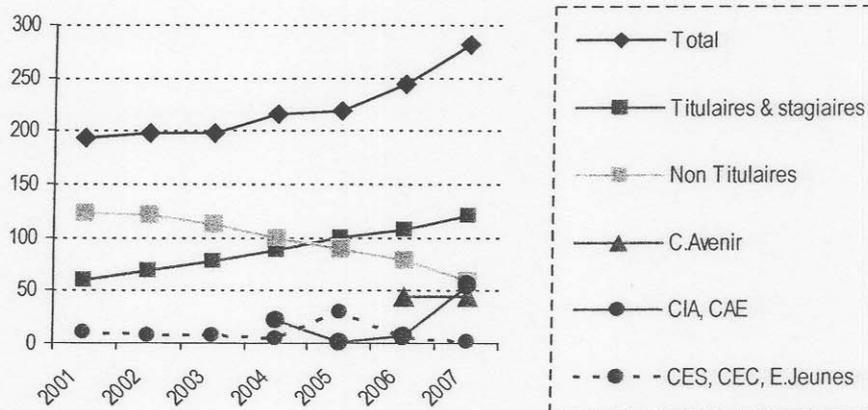
Pas d'observation complémentaire.

### Analyse budgétaire

Pas d'observation complémentaire.

### Gestion du personnel

► Evolution des effectifs en agréant les personnels de la Caisse des écoles et du CCAS <sup>2</sup> :



► A ce jour il reste 34 Agents à titulariser, sur une base de 10 par année.

► Par ailleurs, 20 Agents non titulaires sont concernés par un « plan social » mis en œuvre au bénéfice des personnels trop âgés pour bénéficier pleinement de la titularisation ; la mesure vise à accorder à cette catégorie, au plus tard à la date anniversaire de 59 ans et sous condition d'un départ à la retraite dans les douze mois suivants, une rémunération équivalente à celle qu'ils auraient perçue dans l'hypothèse de leur titularisation.

► La mention d'un taux de 48,6% d'Agents non titulaires par rapport à l'effectif global ne rend pas la situation particulière de ces personnels non titularisables, pour lesquels ces mesures compensatoires d'ajustement de salaire sont appliquées.

### Transport urbain de passagers

Pas d'observation complémentaire.

### Salle omnisports de « Trénelle »

Pas d'observation complémentaire.

<sup>1</sup> Destinataire des rapports d'observations de la C.R.C, le SICSM a pris acte des recommandations de la Chambre et a mis en place une procédure afin de finaliser le transfert des équipements.

Il s'agissait pour cet établissement de se prononcer sur la méthode de détermination de la valeur nette des biens appelés à intégrer son patrimoine, sachant que pour leur quasi-totalité, les communes qui la composent ne géraient pas un budget « assainissement » et donc n'avaient pas forcément pratiqué les amortissements réglementaires.

Pour ce qui concerne la Commune de Rivière Salée qui, pour sa part, a déjà communiqué la valeur brute, le SICSM doit désormais déterminer la valeur nette [déduction des éventuels amortissements] de ces biens avant de les transférer définitivement dans son patrimoine. Le SICSM a détaché un agent [spécialement pour accomplir cette mission] qui travaille actuellement sur le dossier de la Commune de Rivière-Salée.

<sup>2</sup> Les nombres indiqués sont arrêtés à la date du contrôle de la C.R.C